Déclaration CGT
CSE Réseau France 3
18 novembre 2026

Non à la criminalisation de l'action syndicale

Au Siège, deux représentants du personnel font l'objet de procédures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement : un délégué syndical CGT, et un élu CSE CFDT pour lequel la procedure de licenciement est déja engagée. Que leur reproche-t-on ? D'avoir exercé leur mandat, c'est-à-dire d'avoir interpellé de manière répétée leur hiérarchie sur des manquements eux aussi répétés dans leur service, le CDE au Siège, et sur la dégradation des conditions de travail. Requalifier cela en harcèlement moral est un comble : c'est retourner contre ceux qui défendent les salariés un dispositif conçu pour les protéger.

Le DRH adjoint de France Télévisions en charge du dossier, bien connu pour ses positions anti-syndicats invoque l'égalité de traitement et une fermeté « *sans exception* ». Cette fermeté contraste pourtant avec la manière dont d'autres situations de harcèlement, bien réelles celles-là, ont été traitées dans l'entreprise. Ce double standard est largement documenté, y compris dans le Réseau le plus souvent au détriment des femmes. Les élu·es du CSE Siège l'ont exprimé clairement dans leur résolution du 9 novembre : une enquête d'avocat lacunaire et orientée, des témoignages qui ne se retrouvent pas dans le rapport, des griefs modifiés en cours de procédure, des pièces refusées aux élu·es. L'inspection du travail ne saurait autoriser un licenciement sur la base d'une consultation viciée basée sur le jugement arbitraire de ce pseudo comité anti-harcèlement, un instrument au service de la direction et non des salarié·es.

Les élu·es CGT du Réseau s'associent pleinement à cette résolution. Un mandat ne confère aucune impunité, mais il donne des prérogatives et une protection que le Code du travail encadre précisément. Nous percevons déjà, dans le Réseau, les prémices de ces méthodes notamment à Amiens, Antibes, Clermont-Ferrand, Caen ou Besançon. Nous avertissons solennellement la direction : qu'elle ne s'engage pas sur ce terrain. Nous ne laisserons faire ni au Siège ni dans nos antennes ni ailleurs, quelle que soit l'étiquette syndicale de l'élu·e visé·e. Nous demandons l'abandon des procédures engagées.

Vidéo verticale : l'accord, rien que l'accord

L'accord d'expérimentation sur les vidéos numériques est clair. Les journalistes peuvent monter des formats courts sur un poste bureautique avec PowerDirector, ou sur smartphone. Le montage reste le métier des monteurs, formés à Adobe Premiere pour les formats verticaux. Autoriser ici ou là des journalistes à travailler sur Premiere, c'est faire entrer le montage dans les rédactions par la petite porte. Parler d'« *exceptions nées du terrain* » n'y change rien : une exception qui s'installe devient une règle, et une règle que personne n'a négociée.

À Amiens, la priorité n'est pas d'ouvrir Premiere aux journalistes, mais de former enfin les monteurs. L'antenne de Picardie accuse un retard important par rapport aux autres. Plus largement, le workflow de production de vidéos verticales, du tournage à la publication, n'est toujours pas au point dans plusieurs régions. C'est là que la direction doit porter ses efforts, plutôt que de laisser s'installer des pratiques sauvages. Nous demandons l'arrêt immédiat du montage sur Premiere par des journalistes et la mise à disposition effective de PowerDirector dans toutes les antennes.

Automate de production : Overdrive abandonné, Mosart imposé en catimini

La direction abandonne l'automate de production Overdrive et engage la mise en place d'un nouvel automate, Viz Mosart de Vizrt, sans en avoir informé ni consulté cette instance. Elle n'a d'ailleurs pas l'intention de le faire. C'est inacceptable.

Il ne s'agit pourtant pas d'un simple changement de logiciel. Cet automate de studio pilote, directement à partir du conducteur, les coupes caméras, la lecture des sujets, les habillages graphiques, l'audio et les caméras robotisées. Son éditeur le revendique lui-même : un seul opérateur pourrait faire tourner une émission qui mobilise d'ordinaire une régie complète, avec à la clé moins de personnel et des coûts de production réduits. Ce sont donc une nouvelle fois l'organisation du travail, les métiers et l'emploi qui sont directement en jeu. Dans le contexte budgétaire actuel, personne ne peut croire que ce choix soit neutre. Ce nouvel automate intègre t-il de l'IA ?

L'introduction de nouvelles technologies et tout aménagement important modifiant les conditions de travail relèvent de la consultation du CSE (article L.2312-8 II alinea 4 du Code du travail). Passer outre, c'est s'exposer au délit d'entrave. Les salariés du Réseau sont aussi en droit de savoir pourquoi Overdrive a été abandonné, ce que ce projet a coûté et sur quelles bases Mosart a été retenu.

Nous exigeons l'ouverture sans délai d'une procédure d'information-consultation, avec un dossier complet. Aucun déploiement ne doit intervenir avant que le CSE ait rendu son avis.

Budget 2027 : jusqu'où ira la spirale des économies ?

Nous découvrons cette semaine par la presse que le budget 2027 imposerait désormais 170 M€ d'économies. En juillet, on nous annonçait 90 millions. En octobre, 130 M€. Aujourd'hui, 170. En quatre mois, l'effort exigé a presque doublé. Où cela va-t-il s'arrêter ?

La direction affirme maintenant ne plus être en mesure de tenir l'équilibre. Elle anticipe un déficit de 50 M€ et donc 120 M€ d'économies en interne. Toujours plus de sacrifices pour les salarié·es.

Chacun ici sait ce que signifie concrètement une telle accentuation : moins de moyens pour fabriquer, des postes non remplacés, des plans de charge revus à la baisse, des équipes réduites pour une activité qui, elle aussi se réduit et nos missions qui s'étiolent…

Les trois sujets que nous venons d'évoquer en sont déjà l'illustration : des engagements de recrutement non tenus, des métiers rognés au nom de la polyvalence, et un climat social que la direction choisit de durcir plutôt que d'apaiser.

Les mêmes causes produiront les mêmes effets, en plus grave. L'activité et les conditions de travail continueront de se dégrader, et avec elles les relations avec les salarié·es et leurs représentants.

La direction ne peut pas exiger toujours plus des personnels tout en s'en prenant à ceux qui les défendent. Nous demandons d'ores et déjà la présentation détaillée, devant cette instance, du budget 2027, avec la ventilation des économies envisagées pour le Réseau et de leurs conséquences sur l'emploi, l'activité des antennes et les conditions de travail des salarié·es.

Paris, le 18 novembre 2026

CGT France Télévisions . 7, esplanade Henri de France . Bureau V2828 . 75907 Paris cedex 15 . 01 56 22 88 32
cgtgroupe@francetv.fr . www.cgtftv.fr . www.snjcgt.fr . alertesanteCGTFTV@gmail.com